

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-06-07

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 18

Nombre de voix

En exercice : 37
Présentes : 21
Exprimées par pouvoirs : 4
Total (mini 19) : 25

Quorum atteint

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)

Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

15 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Délégué-es excusé-es : Claude AURIAS, Patricia PICARD, Agnès PAGIS, Pascale ROCHAS.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme Leader - Animation territoriale : mise en place d'un réseau de maisons thématiques dans les Baronnies provençales et ouverture de poste

Montant des dépenses PnrBP	2026	2027	2028
Fonctionnement		56 272.04€	28 136.02€
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	84 408,05 €	65 443,26 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Syndicat mixte du Parc porte, à l'échelle du massif des Baronnies provençales, la stratégie « Re-prendre l'air dans les Baronnies provençales », dans le cadre du dispositif « espace valléen » de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) pour la période 2021-2027.

Dans ce cadre, l'État (FNADT) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont financé une étude en trois phases visant à créer un réseau de « maisons thématiques » destiné à valoriser les ressources et savoir-faire des Baronnies provençales, tout en respectant les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire. Cette étude a permis d'identifier **13 maisons thématiques**, de définir un positionnement spécifique pour la Maison du Parc au sein de ce réseau, et de formuler des préconisations pour la mise en réseau de ces lieux. Le Bureau syndical, réuni le 14 octobre 2025, a validé ce diagnostic et autorisé la recherche de financements pour la mise en œuvre du scénario retenu (scénario 4).

Pour concrétiser cette dynamique, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires souhaitent mettre en œuvre un projet d'émergence du réseau des maisons thématiques, articulé autour de trois axes :

- ◆ le déploiement d'un réseau à visée promotionnelle, par la création d'outils de communication donnant à voir l'ensemble des membres du réseau ;
- ◆ le développement d'une culture commune de médiation entre gestionnaires, par la formation des équipes d'accueil à la médiation des patrimoines et au tourisme durable, et la mise en place d'un référentiel d'accueil partagé ;
- ◆ la construction de projets communs entre les maisons thématiques, avec un volet équipement des sites et un volet développement d'animations partagées, en confortant la place de la Maison du Parc dans ce réseau.

Ce projet s'appuie exclusivement sur des lieux déjà existants et repose sur le recrutement, au sein du Syndicat mixte du Parc, d'une personne à 0,5 ETP pendant 18 mois, chargée de l'animation du réseau et de la préparation du modèle économique qui en assurera la pérennité à l'issue du financement LEADER.

Pour mener à bien cette action, il est proposé le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	Montant en €
Chargé.e de projet animation territoriale – Frais salariaux (0,5 ETP sur 18 mois – janvier 2027 => 30 juin 2028)	41 202,72 €	41 202,72 €	Programme LEADER « Drôme entre Rhône et Montagnes » - 80%	65 443,26 €
Coûts indirects 20% des coûts salariaux	8 240,54 €	8 240,54 €		
Prestations appui méthodologique pour la définition du modèle économique et juridique	5 000 €	6 000 €		
Animations pédagogiques : 15 séances d'une demi-journée	3 000 €	3 000 €		
Prestations de communication : création d'une identité visuelle, outils de communication et plan de communication digital	8 000 €	9 600 €		
Ingénierie du Syndicat mixte du Parc sur les 18 mois du projet + coûts indirects liés : - Responsable communication 5 jours - Chargée de mission éco-tourisme 48 jours	16 364,79 €	16 364,79 €	Autofinancement du Syndicat mixte du Parc : valorisation du temps de travail - 20%	16 364,79 €
Sous total éligible au FEADER	81 808,05 €	--	Sous total	81 808,05 €
TVA sur dépenses éligibles		2 600 €	Autofinancement	2 600 €
TOTAL		84 408,05	TOTAL	84 408,05

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- ◆ Considérant l'avis du Bureau syndical du 14 octobre 2025 validant la recherche de financements pour la mise en place du réseau des maisons thématiques ;
- ◆ Considérant l'étude menée en 2023 sur la stratégie de mise en réseau et de valorisation des maisons thématiques culturelles, touristiques et citoyennes des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du parc une zone pilote de tourisme durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- ◆ **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés ;
- ◆ **Décide** de créer un emploi non permanent basé sur un contrat de projet, intitulé "Animation territoriale", de catégorie A, à temps non-complet, à raison de 17h30 par semaine, pour une durée prévisionnelle de 18 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : "Mise en place d'un réseau de maisons thématiques dans les Baronnies provençales"

Et ce à compter du 1^{er} janvier 2027

- ◆ **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience du/de la candidat.e et au maximum égale à l'IB 542/ IM 466;
- ◆ **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;

- ◆ **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- ◆ **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

